



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Commission Locale de l'Eau

SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

28 mai 2026 à 14h

La Vacherie à Blanquefort

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire de la Gironde et milieux associés" s'est réunie le 28 mai 2026 à 14h (cf. liste des présents en annexe 2).

Ordre du jour :

1. Recomposition globale de la CLE 2026 : échange et vote sur la composition des collèges 2 et 3 de la CLE (collège 2 : des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations / collège 3 : services de l'Etat)
2. Convention entre le SMIDDEST et la CLE : Echange sur le renouvellement de la convention et vote
3. Validation de l'atlas des zones humides potentielles de tête de bassin versant et vote

Pièces jointes : Diaporama + délibérations

Relevé de décisions :

- A la suite de la présentation en séance du scénario de recomposition du collège 2 de la CLE et après débat, la proposition a été validée avec 5 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS. La proposition est détaillée dans la délibération en annexe.
- A la suite de la présentation en séance du scénario de recomposition du collège 3 de la CLE et après débat, la proposition a été validée avec 3 ABSTENTIONS. La proposition est détaillée dans la délibération en annexe.
- A la suite de la présentation du projet de convention entre le SMIDDEST et la CLE (envoyé en amont de la réunion) et après débat, le projet est validé à l'unanimité. La délibération concernée est consultable en annexe. Pour rappel, la convention prévoit de confier au SMIDDEST la mission d'animation du SAGE et de secrétariat de la CLE.
- A la suite de la présentation de l'atlas des zones humides potentielles de tête de bassin versant dont les cartographies ont été envoyées en amont de la réunion, la publication du rapport d'études a été validée. Celui-ci ainsi que les cartographies liées ont pour objectif d'être prises en compte dans le cadre des politiques d'aménagements, des plans de gestions, des documents structurants à l'échelle locale.

Annexe 1 : compte-rendu détaillé

Pascale GOT, Présidente de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, remercie les participants ainsi que la ville de Blanquefort pour le prêt de la salle et introduit l'ordre du jour.

1. Recomposition globale de la CLE 2026 : échange et vote sur la composition des collèges 2 et 3 de la CLE (collège 2 : des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations / collège 3 : services de l'Etat) – **Débat et vote**

Mme BRICHE, animatrice du SAGE, rappelle brièvement le rôle de membre de la CLE et le cadre juridique de la composition de cette instance.

Elle présente ensuite le scénario de recomposition du collège 2 de la CLE soumis à débat. Avant d'aboutir à cette proposition, l'ensemble des structures concernées par les hypothèses d'évolution (ajout ou suppression) ont été contactées. Les propositions ont été réalisées en tenant compte :

- D'une volonté partagée en CLE de réduire le nombre de membres des trois collèges de la CLE. Le collège 1 a fait l'objet d'une réduction de sa composition, validée en CLE du 1^{er} décembre 2025, passant de 44 membres à 37 membres (16% de réduction),
- De la volonté de favoriser le maintien d'une seule structure (fédération, association, comité) lorsqu'elles sont dédoublées en Charente-Maritime et en Gironde,
- Du taux d'absentéisme des membres depuis le dernier renouvellement de la CLE.

Le scénario de recomposition du collège 2 de la CLE, présenté en séance, prévoyait les modifications suivantes :

- Suppression de 8 structures : FDAPPMA¹ 17, fédération de chasse 17, association des plaisanciers de Royan, ASA marais Duchatel et marais Bardecille, CDPMEM² 17, collectif estuaire, biosphère environnement,
- Ajout de 5 structures : ASA marais de moquesouris, association des ports de plaisance atlantique, CAUE³ Gironde, Conseil Interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB), association Terre et Océan,
- Proposition d'une structure en tant que membre associé (droit de participer aux réunions mais pas de siège dédié) : réseau jeunes ambassadeurs de l'eau.

S'ensuit un débat dont voici un résumé des échanges :

- Mme DELAVERGNE de la FDAAPPMA de Gironde regrette la suppression de la FDAAPPMA de Charente-Maritime qui n'est pas remplacée par une structure ayant les mêmes « valeurs, sensibilités environnementales »,
- M. ROBIN de la fédération de chasse de Gironde, qui a le pouvoir de la fédération de chasse de Charente-Maritime, intervient en leur nom pour indiquer qu'elle souhaite être maintenue dans la CLE,
- M. MARICHULAR du CDPMEM de Gironde intervient au nom des acteurs de la pêche professionnelle. Il souligne l'importance de la représentation de cette profession et des enjeux en lien avec ceux de la CLE et regrette le retrait du CDPMEM de Charente-Maritime,

¹ Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde

² Comité départemental de pêche maritime des élevages marins

³ Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

- M. SCIARD, élu à la CdC Haute Saintonge, intervient en précisant que la suppression des structures concernées se situe majoritairement en Charente-Maritime et qu'il ne faudrait pas qu'il y ait un déséquilibre en termes de représentativité des deux départements.

A tout cela, la Présidente rappelle :

- L'importance des membres de la CLE à être assidu, volontaire et mobilisé tout au long du mandat et pour chacun des sujets, pas uniquement lorsqu'ils sont davantage concernés. Un engagement dans le cadre du SAGE et de la CLE demande d'avoir une vision globale de l'ensemble des enjeux du SAGE,
- Elle précise qu'il n'y a eu aucune intention de déséquilibrer les représentations entre la Charente-Maritime et la Gironde et que ce critère n'est pas entré en compte dans la proposition de scénario. Elle rappelle également que les équipes du SMIDDEST veillent à être présentes sur l'ensemble du territoire, que ce soit en Gironde ou en Charente-Maritime,
- Elle propose deux scénarios pour permettre aux structures doublées sur chaque département d'être présentes à la CLE :
 - o Lorsqu'il y a deux représentations par département, l'une des deux sera membre associé
 - o Lorsqu'il y a deux représentations par département, l'une des deux sera suppléant

Dans tous les cas, chaque structure représentée sur deux départements n'aura qu'une seule voix conformément au principe de réduction du nombre de membres dans les trois collèges et des critères mentionnés ci-avant.

La proposition est soumise au vote.

Elle est validée avec 5 voix CONTRE : FDAPPMA 33, FDAPPMA 17 (pouvoir donné à la FDAPPMA 33), CDPMEM de Gironde, association des pêcheurs professionnelles en eau douce (pouvoir donné au CDPMEM de Gironde), 3 ABSTENTIONS : M. SCIARD, fédération de chasse de Gironde et fédération de chasse de Charente-Maritime (pouvoir donné à la fédération de chasse de Gironde), le reste des membres votants a voté POUR (20 voix).-

Post-réunion :

Concernant l'arrêté de composition de la CLE, il ne pourra pas être inscrit titulaire ou suppléant pour le collège 2 (usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations). Néanmoins conformément au vote en séance, une formulation sera retranscrite permettant aux structures doublées par département de pouvoir être présentes en réunion mais en leur conférant une seule voix pour les deux.

Concernant le collège 3, de la même façon et avec la même méthodologie que pour le collège 2, le scénario de recomposition est présenté en séance avec les propositions de modifications suivantes :

- Suppression de 7 structures : Préfet de Gironde, Préfet de Charente-Maritime, MISEN, OFB 17 et 33 remplacés par une seule voix, DIRM, DDPP⁴ 17 et 33.

S'ensuit un débat dont voici un résumé des échanges :

- Mme DELAVERGNE déplore le retrait d'une voix pour l'Office Français de la Biodiversité,

⁴ Direction Départementale de Protection des Populations

- Mme LAMONTAGNE et M. CHENARD, de l'OFB, précisent qu'une voix leur est en effet retirée mais dans un respect, leur semble-t-il, de l'équité entre les membres restants pour les trois collègues et que l'OFB reste dans tous les cas représenté.

La proposition est soumise au vote. Elle est validée avec 3 ABSTENTIONS : M. GHESQUIERE, la FDAAPPMA Gironde et la FDAAPPMA 17 (pouvoir à la FDAAPPMA 33), le reste des membres votants a voté POUR (25 voix).

2. Convention entre le SMIDDEST et la CLE : Echange sur le renouvellement de la convention et vote

M. TROUVAT, directeur du SMIDDEST, rappelle les grandes lignes de la convention en question et les missions confiées en termes d'animation du SAGE et de secrétariat de la CLE. Cette dernière avait été envoyée en amont de la réunion à tous les membres de la CLE.

La proposition de signature de la convention entre le SMIDDEST et la CLE est soumise au vote. Elle est validée à l'unanimité.

Post-réunion :

Pour rappel, la convention concerne la mise à disposition des moyens financiers et techniques liés à :

- *L'animation générale du SAGE,*
- *Le secrétariat de la CLE,*
- *La mise en œuvre de la révision du SAGE et des étapes qui en découlent,*
- *La mission d'analyse technique vis-à-vis des saisines de la CLE dans le cadre des dossiers d'autorisation environnementale.*

D'autres missions réalisées par le SMIDDEST découlent des orientations du document SAGE mais pour lesquelles ce dernier reste un document structurant, encadrant au même titre que l'ensemble des acteurs du territoire qui sont en lien avec les enjeux du SAGE.

3. Validation de l'atlas des zones humides potentielles de tête de bassin versant et vote

Mme LALEVE présente l'étude réalisée, les différentes étapes de la démarche et les résultats obtenus. Ceux-ci seront versés sur l'interface cartographique du SMIDDEST ([SIG'ESTUAIRE 2.0](#)) et il est souhaité qu'ils soient utilisés et portés à connaissance le plus largement possible notamment par les membres de la CLE eux-mêmes.

Il est rappelé qu'il s'agit d'une enveloppe de potentielles zones humides. Elle ne se substitue pas aux obligations réglementaires liées aux inventaires de zones humides dans le cadre de projets d'aménagements mais elle constitue un outil d'aide à la décision dans les cas de figure (non exhaustifs) suivants :

- Réaliser des investigations complémentaires ou des vérifications in situ,
- Orienter les projets d'aménagements à venir,
- Orienter les zonages à réaliser dans le cadre de documents d'urbanisme, de planification,
- Cibler les contrôles terrain réalisés par les services de l'Etat.

La publication du rapport et des résultats produits a été validée à l'unanimité et certains membres présents ont félicité le travail réalisé.

4. Questions diverses

La Présidente souhaite porter à connaissance des membres présents la candidature en cours pour l'accueil d'un nouvel EPR⁵ à Braud-et-Saint-Louis portée par certains élus locaux du territoire, la Préfecture de Gironde et soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine.

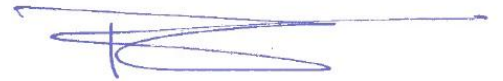
M. TROUVAT apporte des détails sur la candidature et la mise en place de groupes de travail initiés par les services de l'Etat. Le SMIDDEST y est associé afin de porter à connaissance les enjeux liés à la ressource en eau. Un courrier a par ailleurs été réalisé auprès de la Préfecture et de la Région Nouvelle-Aquitaine accompagné d'une note détaillant les points de vigilances de l'accueil d'un tel projet sur le territoire en lien avec la gestion de la ressource en eau.

Quelques réactions ont suivi ce point d'information. La Présidente indique que ce sujet sera largement abordé dans les futures réunions de la CLE lorsque cette dernière sera saisie en cas de dépôt d'un dossier lié à l'implantation du projet.

La Présidente remercie les participants présents à la réunion rappelant qu'il s'agit de la dernière réunion avec la composition de la CLE actuelle. La prochaine réunion est prévue à l'automne 2026, une fois que l'arrêté préfectoral de composition de la nouvelle CLE sera paru.

La séance est clôturée à 16h.

La Présidente de la CLE



Pascale GOT

⁵ Réacteur pressurisé européen

Annexe 2 : Membres présents

Collège représentants des collectivités territoriales et des EPCI – 7 membres présents ou représentés sur 44

Nom	Structure	Présent·e / représenté·e	Excusé·e	Absent·e
Hervé BLANC	Mairie Soulac-sur-mer			
Jacky BOTTON	Conseil Départemental de la Charente-Maritime			
Sylvie CASSOU-SCHOTTE	Bordeaux métropole			
Carole GUERE	Conseil Départemental de la Gironde	représentée		
Jean-Luc CHAZEAU	Mairie de Listrac Médoc			
Chrystel COLMONT-DIGNEAU	SM des BV de l'Artigue et de la Maqueline			
Stéphane COTIER	Mairie Mortagne-sur-Gironde			
Béatrice DE FRANCOIS	Association des Maires de la Gironde - Maire de Parempuyre			
Vincent DELAGE	Mairie Saint-Thomas-de-Conac			
Pierre DUCOUT	Mairie Cestas			
Jean-Robert DUHET	Mairie Bégadan			
Bruno DUJEAN	Mairie Chenac-saint-seurin-d'Uzet			
Julien DURESSAY	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique			
Bernard ESCHENBRENNER	Verdon-sur-mer			
Jean-Claude FEUGAS	Bordeaux métropole			
BUGGIN (en remplacement de M. FERON)	SM des BV Centre Médoc Gargouilh			
Fabrice FONMARTY	Parc naturel régional Médoc			
Michel FONTANEAU	Saint-yzan-de-Médoc			
Patrice GALLIER	Communauté de Communes du Grand Cubzaguais			
Claude GANELON	SM du BV des jalles de Cartillon et Castelnau			
Hervé GAYRARD	Mairie de Bayon			
Jean-Pierre GERVREAU	Mairie de Saint-Fort-sur-Gironde			
Maxime GHESQUIERE	SM du ruisseau du Guâ			
Pascale GOT	Présidente de la CLE - SMIDDEST			
Sandrine HERNANDEZ	Région Nouvelle-Aquitaine			
Pierre JOLY	Mairie de Bourg	représenté		
Philippe LABRIEUX	Communauté de Communes de l'Estuaire			
Franck LAPORTE	Mairie de Talais			
Bernard LAUMONIER	Mairie de Floirac			
Patrice LIBELLI	Mairie de Vaux sur mer			
Sophie MARTIN	Maire de Margaux-Cantenac			
Laurent NIVARD	Maire de Saint-Bonnet-sur-Gironde			

Pierre OUALLET	Mairie de Bègles			
Cyril PENAUD	Mairie de Saint sorlin de conac			
Jean-Luc PIQUEMAL	SIABV de la Pointe Médoc			
Christine PUGNET	Conseiller municipal Barzan			
Marie-Pierre QUENTIN	Département Charente-Maritime			
Agnès SEJOURNET	SMEGREG			
Pascal RIVEAU	Maire de Saint-Androny			
Raymond RODRIGUEZ	Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, du Blayais, Virvé et Renaudière			
Henri SABAROT	Région Nouvelle-Aquitaine			
Michelle SAINTOUT	Parc naturel régional Médoc			
Hughes SCIARD	Communauté de Communes de la Haute Saintonge			
Alain TABONE	Mairie de Cubzac-les-Ponts			
Dominique TURON	Vertheuil			

Collège représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations – 16 membres présents ou représentés sur 26

Structure	Nom	Présent-e/ représenté-e	Excusé-e	Absent-e
Association des pêcheurs professionnels en eau douce Gironde	Anthony VIGNAC	représenté		
Association syndicale autorisée des marais de Bardecille				
Association syndicale autorisée des marais de Duchatel				
Biosphère environnement	Raphael MUSSEAU			
Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais	Véronique MONCOUTIE			
Chambre d'agriculture de Charente-Maritime	Hubert ELLIE			
Chambre d'agriculture de Gironde	Jean-Luc LATRILLE			
Chambre de Commerce et d'industrie Bordeaux Gironde	Fabienne LAGARRIGUE			
Collectif Estuaire	Gilbert MIOSSEC			
CD des pêches maritimes et élevages marins de Charente Maritime	Sébastien LYS			
CD des pêches maritimes et élevages marins de Gironde				
Conseil Départemental des associations familiales Laïques	Stéphane SAUBUSSE	représenté		
Conservatoire de l'Estuaire	Christophe COSTA			
CPIE - CURUMA	Laurent BASSIBEY			
Estuaire pour tous	Monique CHERUETTE Sébastien JACQUES			

Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime		Représentée		
Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde	Dominique DUPHIL			
Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime	Olivier PRAUD	représenté		
Fédération des Chasseurs de la Gironde	Emmanuel ROBIN			
Plaisanciers de Royan	Hervé TROUART			
SEPANSO	Sabine MENAUT	représentée		
Syndicat des sylviculteurs du Sud-ouest	Jean-Jacques HERAUD			
UNICEM	Chloé ALARCON			
UNIMA	Philippe PERDRIAUD			
Union maritime et portuaire de Bordeaux	Hélène VANDEWALLE			
Vivre avec le fleuve	Christian DISCAZEUX			

Collège des représentants de l'État et de ses Établissement Publics – 5 membres présents ou représentés sur 18

Structure	Nom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Éric LEBAT			
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Katia PERRIN			
Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime	Solange GIONTA			
Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde	Lisa PERROT			
Direction Départementale de protection des populations de la Charente-Maritime				
Direction Départementale de protection des populations de la Gironde				
DIRM	Hervé TREHEIN			
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	Côme DURAND			
Grand Port Maritime de Bordeaux	Joël ORNAGHI Philippe RENIER			
MISEN				
OFB - Service départemental de la Charente-Maritime	Mickael FLEURY	représenté		
OFB - Service départemental de la Gironde	Michael CHENARD			
Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	Aurélie LASSUS-DEBAT Paul GIANNASI	représenté		
Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne				

Représentant de la Préfète de Charente-Maritime				
Représentant de la Préfète de Gironde				

Invité·e·s présent·e·s :

- Elodie BOUCHON, Département Gironde
- Sophie DELAVERGNE, FDAPPMA Gironde
- Gabrielle LAMONTAGNE, OFB Nouvelle-Aquitaine
- Camille LEGAND, Bordeaux métropole
- Laetitia MALOUBIER, PNR Médoc
- Geoffroy MILLET, SMBV ruisseau du Gua

Personnel du SMIDDEST :

- Valérie BRICHE, animatrice SAGE EGma
- Barbara LALEVE, chargé de mission Zones humides
- Elodie LABORIE, chargée de mission stagiaire zones humides
- Maïa NARDELLI, chargée de mission SAGE – renfort révision
- Jean-Luc TROUVAT, directeur